

Compte rendu de séance

Séance du 18 Juin 2019

L' an 2019 et le 18 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
MINIOT Jacques Maire

Présents : Mr MINIOT Jacques, Maire, Mmes : BAUDUIN Jacqueline, LABOISSE Jeanne-Marie, LEMOINE Béatrice, OLIVIER Sandrine, SLOMINSKI Michaëlle, TONNOIR Laëtitia, WOZNY Isabelle, MM : BILLET Jean-Michel, BRASSEUR Francis, DAUTREMEPUIS Henri, DEGRUGILLIERS Yves, DUQUESNOY David, PRUVOST Marcel

Excusés ayant donné procuration : Mme PAVY Madeleine à Mme LABOISSE Jeanne-Marie, MM : DELHOMEZ Jacques à Mr DAUTREMEPUIS Henri, MAGNIEN Julien à Mr MINIOT Jacques

Absente : Mme BOITEL Christelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 14

Date de la convocation : 11/06/2019

Date d'affichage : 11/06/2019

A été nommée secrétaire : Mme TONNOIR Laëtitia

Objets des délibérations

SOMMAIRE

Plan Mercredi année scolaire 2019-2020 - 2019_22D

Modification budgétaire- 2019_23D

Inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) tronçons appartenant à la commune - 2019_24D

PLAN MERCREDI ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

2019_22D

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération du 30.11.2017 a donné un avis favorable au retour à une organisation de la semaine des quatre jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, également approuvé lors des conseils d'école et par l'inspection académique. Par délibération du 9 août 2018, le plan mercredi a été mis en place basé sur un accueil de loisirs (délibération du 15.01.2018) à forte ambition éducative reposant sur une charte qualité et un PEDT (projet éducatif territorial) intégrant le mercredi.

Le bilan financier, et la fréquentation des enfants le mercredi matin sont alors présentés. De janvier 2019 à juin 2019 si l'on procède par nivellation, les effectifs sont stables.

Il est proposé de maintenir pour l'année scolaire 2019-2020 le plan mercredi.

Le conseil municipal après délibération

DECIDE

De maintenir le plan mercredi pour la période scolaire 2019-2020

Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Modification budgétaire

2019_23D

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de répartir différemment les crédits entre les chapitres d'investissement ;

Il est proposé de modifier le budget primitif 2019 ainsi qu'il suit:

Chapitre 020: Dépenses imprévues: - 500€

Chapitre 20

Article 2051:concession et droits similaires:+500€

Le conseil Municipal après discussion

Adopte à l'unanimité ces modifications budgétaires.

Chapitre 020: Dépenses imprévues: - 500€

Chapitre 20

Article 2051:concessions et droits similaires:+500€

Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) tronçons appartenant à la commune

2019_24D

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre en date du 13.06.2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe que le département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L.361-1 DU CODE DE L'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant l'intérêt que présentent pour la pratique de la promenade et de la randonnée les chemins suivants :

N° tronçon	Références cadastrales	Dénomination du tronçon	statut	propriétaire
15		Chemin des Eglantiers	public	commune
16		Chemin de la Longue Haie	public	commune
17		Chemin forestier	public	commune

-propose l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune.

-s'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs (pédestres et équestres) dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;
-autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les comités sportifs (randonnées pédestres, marche nordique, équestre,...) ;
-s'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;
-émet un avis favorable au PDIPR des chemins situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.
Vote à l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Mme TONNOIR Laëtitia fait le compte rendu du conseil d'école de l'Ecole primaire « Les Erables ».
Monsieur le Maire présente les principaux travaux qui seront réalisés sur la commune

Il est évoqué que l'entretien des pelouses « parc privé » Résidence Le Bosquet

Séance levée à: 19:45